

LETTRE D'INTENTION DE DON



À envoyer par mail à : direction@hiabegin.fr

À envoyer par courrier à : Cellule communication, Hôpital d'instruction des armées Bégin,
69 avenue de Paris, 94160, Saint-Mandé

Fait à _____, le _____

Monsieur le médecin général inspecteur,

**Si vous êtes un particulier :*

Je soussigné(e), _____ né le _____ à _____

**Si vous êtes une personne morale :*

Je soussigné(e) _____, au poste de _____

au nom de _____

Identifié par le n° SIREN-SIRET/ code APE _____

.....

Souhaite faire un don* :

À : l'Hôpital d'Instruction des Armées Bégin

Ce don se présentera sous la forme _____ correspondant à un montant égale à _____
€.

Ce don est au profit de :

Je vous prie d'agréer, monsieur le médecin général inspecteur, mes respectueuses salutations,

Signature

Pour toute question appelez-nous au
: 01 43 98 49 54

Je joins :

- Ma carte d'identité recto-verso, si je suis un particulier
- Une Déclaration ERCS ou le statut de l'association si je suis une personne morale
- Un chèque, si je fais un don financier à l'ordre de « monsieur le régisseur d'avance et de recette de l'HIA Bégin », signé à la date de la signature de l'intention de don.
- La facture, si je fais un don en nature ou de compétence

..... GRÂCE À MON DON JE PARTICIPE À SAUVER DES VIES.

Au titre de l'impôt sur le revenu (IRPP), votre don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable (don à effectuer avant le 31 Décembre 2020) – Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), 75 % du don versé peut-être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 50 000 € - Le don de votre entreprise est réductible à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (art.238 bis du C.G.I). Lorsque le montant de la défiscalisation est supérieur à 0,5%, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivant.